

**Annulation de l'enregistrement
d'une association de circonscription enregistrée**
(Loi électorale, L.R.N.-B. 1973, c.E-3, par.139(2))



P 04 826
(2022-03-11)

Date :

Destinataire : Directeur général des élections
Élections Nouveau-Brunswick
C. P. 6000
Fredericton, NB E3B 5H1

Expéditeur :
(Nom du parti politique)

Objet : **Annulation de l'enregistrement d'une association de circonscription
enregistrée**

Conformément au paragraphe 139(2) de la *Loi électorale*, veuillez annuler l'enregistrement de
l'association de circonscription suivante :

.....

(Signature du chef du parti)